

## Préavis n°08/23 au Conseil communal

Aménagements routiers du chemin des Allobroges & bouclage du réseau d'eau potable du sud-ouest de l'hôpital.

### Rapport de la commission

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 08/23 est composée de

MM. Charles Gabella, Matthieu Gétaz, Marc Perrenoud, Daniel Blanchard, des suppléants Mme Diane Bonny et Elyazid Mouhsine, Jean-Charles Krebs pour la Cofin ainsi que de la soussignée rapporteuse.

La commission s'est réunie à la Maison de Ville d'Aubonne le mercredi 20 juin 2023, où M. Nicolas Suter, Municipal et M. Richard Calderini, Chef des Services Techniques les ont rejoints, et en délégation le 15 août 2023. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses.

M. Jean-Charles Krebs pour la Cofin s'est joint à ladite séance.

Les membres de la commission ont considéré les travaux importants de ce préavis comme suit :

- 1) Réfection du chemin des Allobroges : routier et remplacement des diverses conduites d'eau, de gaz, etc
- 2) Bouclage du réseau d'eau du sud-ouest de l'Hôpital

#### **1) Chemin des Allobroges, longueur 80 m, sans issue (parcelle communale avec servitude)**

##### **a) Réfection du chemin**

Il nous semble que les travaux de réfection projetés sont très importants pour ce chemin, voir sur évalués, étant donné son utilisation possible : livraisons diverses pour l'hôpital, accès à l'EMS et aux bordiers du quartier, avec quelques places de parc, jusqu'à la parcelle 1180.

##### **b) Remplacement des différentes conduites en sous-sol**

Compte tenu de la vétusté des réseaux d'eau claire et d'eau usée leur mise en conformité semble indispensable, ainsi que le remplacement d'un tronçon de 80 m de la conduite de réseau de distribution de gaz.

**c) Point 5.1 Gestion du trafic : rétrécissement de la chaussée**

Etant donné la largeur de la chaussée et la longueur de 80 m, la seule gestion à envisager et d'avoir un rayon suffisant pour l'accès des camions et de pouvoir croiser avec des véhicules.

**d) Eclairage public**

En ce qui concerne l'éclairage public il serait judicieux d'adapter le choix des luminaires à la « confidentialité » de ce chemin. Actuellement il n'y a que 3 potelets pour éclairer le chemin.

**2) Bouclage du réseau d'eau au sud-ouest de l'hôpital**

Réalisation d'une liaison entre la route de Trévelin et le chemin des Clos avec adaptation aux constructions possibles dans ce secteur.

Ce chantier concerne le nouveau tracé du bouclage de l'eau rendu nécessaire uniquement en raison de la construction du nouvel EMS (l'ancien tracé passant sous l'ouvrage).

De facto, la commission se demande pourquoi l'EMS ne participe pas financièrement parlant à la réalisation de ces travaux.

Certainement que d'un point de vue juridique, le sous-sol avec les servitudes sont à la charge des Communes, toutefois, il serait intéressant de connaître à quels articles de lois cela fait référence concernant ce cas précis !

Plus-value des parcelles dans ce secteur

Avec la modification du bouclage du réseau de distribution d'eau potable les parcelles, non construites, se trouvant dans ce secteur obtiendront une plus-value, par conséquent une participation financière des propriétaires à ces travaux devrait être envisagée.

Il est à noter que toutes les entreprises de téléphonie et autres services ont été contactés, afin de profiter de ce chantier pour l'aménagement de leurs conduites spécifiques, et que celles-ci ont répondu négativement. Par conséquent elles ne pourront plus intervenir dans ce secteur pendant 10 ans.

**Rapport de la COFIN**

**Vœux**

La commission a étudié ce préavis et elle suggère à la Municipalité de :

1. Revoir l'importance des travaux du chemin des Allobroges, étant donné la situation et les conditions d'utilisation.
2. Réétudier la demande de participation financière de l'EMS pour la réalisation du nouveau bouclage du réseau d'eau au sud-ouest de l'hôpital.
3. Demander une participation financière aux propriétaires des parcelles concernées par le nouveau bouclage du réseau d'eau en raison de la plus-value qui en résultera.

## **Conclusion**

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°08/23 relatif aux Aménagements du chemin des Allobroges & bouclage du réseau d'eau potable du sud-ouest de l'hôpital
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**De voter le décret suivant :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- accorde un crédit de CHF 713'000.-- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement sur les fonds de réserve à hauteur de 13% sur le fonds des investissements futurs, de 50% sur le fonds d'extension de l'eau, de 15% sur le fonds de renouvellement SI Gaz et de 22% sur le fonds Egouts et épuration.

Aubonne, le 15 août 2023

La rapporteur

Evelyne Lenoble